



**Conseil économique
et social**

Distr.
PROVISOIRE

E/1996/SR.19
29 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SESSION DE FOND DE 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 19e SEANCE

Tenue au siège, à New York,
le lundi 1er juillet 1996, à 15 heures

Président : M. HENZE (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et également être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 15 h 15.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS : (suite) (E/1996/4 et Corr.1, E/1996/18 et Add.1)

- a) COORDINATION DES ACTIVITES MENEES PAR LES ORGANISMES DES NATIONS UNIES POUR ELIMINER LA PAUVRETE (suite) (E/1996/61)

M. MONTOYA (Colombie) indique que sa délégation juge prioritaire la lutte contre la pauvreté et est persuadée que les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les banques régionales de développement doivent renforcer leur interaction, leur coopération et leur coordination dans cette optique. A sa session en cours, le Conseil devrait préparer la voie à cette amélioration de la coordination. La collaboration interinstitutionnelle sur le terrain et au niveau des activités opérationnelles devrait être le point de départ d'une coopération plus large, par exemple, en matière d'élaboration de politiques et d'évaluation de leurs conséquences sociales, possibilité qui fait d'ailleurs déjà l'objet de discussions.

Dans la partie du rapport du Secrétaire général (E/1996/61) qui est consacrée au ressources, il n'y a pas de recommandation en vue d'une augmentation des ressources disponibles. Le caractère volontaire de la note de stratégie de pays doit être souligné. Cette note ne doit pas être une condition préalable à l'appui du système aux programmes et stratégies de lutte contre la pauvreté et ne doit pas non plus être utilisée comme prétexte pour un traitement préférentiel en matière d'allocation de ressources. De plus amples précisions sont nécessaires pour déterminer le contenu et les orientations des documents-cadres et l'opportunité d'établir une plus grande complémentarité entre ces documents et les notes de stratégie.

Les organismes des Nations Unies devraient formuler des recommandations, plutôt que des directives, en ce qui concerne les définitions, indicateurs et instruments à utiliser pour l'évaluation de l'incidence des programmes de lutte contre la pauvreté. La portée des activités de suivi envisagées doit être précisée. Il appartient à l'Assemblée générale d'adopter des principes directeurs en vue d'une approche harmonisée de la lutte contre la pauvreté dans l'ensemble de la communauté internationale; le Conseil doit s'acquitter des tâches de coordination qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale. De même, c'est l'Assemblée générale, et pas le Conseil, qui doit être le principal cadre de discussion des problèmes que l'on retrouve dans plusieurs domaines de la lutte contre la pauvreté, comme les travaux du système des Nations Unies sur les conditions propices et l'intégration des dimensions économiques et sociales. S'agissant des commissions techniques, la Commission du développement social

/...

devrait se voir assigner un rôle moteur dans le domaine de la lutte contre la pauvreté.

M. AKBAR (Pakistan) estime que les activités du système des Nations Unies en matière de lutte contre la pauvreté doivent être guidées essentiellement par la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Compte tenu des dimensions et de la complexité du problème de la pauvreté, une action internationale intégrée est nécessaire pour assurer un avenir meilleur aux 1,3 milliard de pauvres qui vivent dans le monde et dont la situation ne cesse de se dégrader.

La délégation pakistanaise apprécie la contribution du système des Nations Unies, avec ses contraintes et ses limites, aux efforts d'élimination de la pauvreté. La création de conditions propices, la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies dans l'amélioration de la base de données sur la pauvreté et l'inadéquation des ressources disponibles sont des questions interdépendantes qui devraient donc être envisagées comme un tout. Compte tenu du caractère crucial que revêt la disponibilité des ressources pour les efforts d'élimination de la pauvreté, cette question aurait dû être traitée de façon plus complète et d'une manière reflétant mieux le caractère interdépendant des différents mandats en cause. A l'avenir, les rapports devront regrouper toutes les données existantes sur les conditions propices à l'élimination de la pauvreté, les ressources disponibles et les études réalisées sur ce thème dans le système des Nations Unies.

Bien que la délégation pakistanaise ait noté avec satisfaction que les flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement sont en augmentation, elle considère que ces flux ne sauraient en aucune manière se substituer aux apports de ressources en faveur des pays en développement, pour l'élimination de la pauvreté en particulier. Elle souscrit totalement à l'opinion du Secrétaire général selon laquelle des ressources financières prévisibles et adéquates sont indispensables si l'on veut que l'élimination de la pauvreté soit un objectif réaliste dans l'avenir proche. La recommandation 14 de la section I du rapport du Secrétaire général (E/1996/61) mérite plus ample examen. Le système des Nations Unies devrait continuer de travailler directement avec les Etats membres pour la formulation des notes de stratégie de pays et des documents-cadres de politique économique. Pour ce qui est des recommandations de la section II, une attention particulière devrait être accordée à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour atténuer la pauvreté. Pour ce qui est de la section III, le Conseil pourrait étudier la question de l'environnement propice à l'élimination de la pauvreté à sa

prochaine session. Les domaines de responsabilités suggérées pour examen par les commissions techniques semblent appropriés.

Le Pakistan s'efforce de mieux cibler ses efforts d'élimination de la pauvreté en allouant davantage de ressources au développement humain, à la santé, à l'éducation et au bien-être de la population. Il met en oeuvre une politique de promotion de la croissance économique et d'amélioration de la distribution des revenus et accorde la priorité au développement agricole, notamment à la production alimentaire, afin d'assurer la sécurité dans le domaine de l'alimentation.

M. RASHEED (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] explique que les préoccupations de l'UNICEF en ce qui concerne la pauvreté sont motivées par trois facteurs fondamentaux. Premièrement, en raison de leur dépendance, les enfants sont souvent les premières victimes de la pauvreté. Deuxièmement, la pauvreté frappant surtout les grandes familles, les enfants constituent le premier groupe affecté par la pauvreté. Troisièmement, compte tenu de la ratification quasi-universelle de la Convention relative aux droits de l'enfant, les droits fondamentaux à la santé, à l'éducation et à la nutrition sont garantis pour presque tous les enfants du monde.

L'UNICEF estime que l'accès universel aux services sociaux de base est une condition préalable à l'élimination de la pauvreté. Il importe de faire une distinction entre les besoins fondamentaux de la personne humaine et les services sociaux de base. Pour l'UNICEF, doivent être inclus dans les services sociaux de base l'enseignement de base, les soins de santé primaires, y compris les programmes démographiques et les programmes de santé en matière de procréation, la nutrition et l'approvisionnement en eau et l'assainissement à faible coût. Les besoins fondamentaux de la personne humaine ont une portée plus large et couvrent également l'emploi, les abris et le crédit.

La stratégie mise en oeuvre par l'UNICEF pour promouvoir l'accès universel aux services sociaux de base vise essentiellement à apporter un appui direct en vue de la fourniture de services, le renforcement des capacités, la mobilisation sociale et la sensibilisation. La pleine participation des pauvres, des communautés et des autorités locales est indispensable à la création des capacités et à la durabilité. Les pays dans lesquels un progrès social remarquable a été réalisé ont fait preuve d'une détermination sans faille pour assurer des services sociaux de base aux enfants, détermination qui a été soutenue par l'existence d'une volonté politique, de stratégies efficaces et de systèmes de mise en oeuvre efficaces. L'investissement dans la personne humaine, en particulier les enfants, est une bonne option économique partout dans le monde, quel que soit le niveau de développement. Le moment est venu de traduire le consensus de plus en plus large existant quant à l'importance de l'investissement dans les enfants en mesures concrètes visant à assurer des

apports adéquats de ressources et la participation de l'ensemble de la population à l'élimination de la pauvreté.

L'UNICEF est très favorable à la formule 20 %/20 % et note que l'on s'accorde largement à reconnaître que cette initiative, ainsi que les échanges de créances, la décentralisation et la cogestion communautaire ont permis de réaliser la plupart des objectifs dans les pays, même en des temps d'austérité économique et budgétaire.

L'UNICEF convient qu'il n'y a pas de meilleure stratégie pour l'élimination de la pauvreté. En conséquence, le programme par pays de coopération est le document central qu'il utilise pour établir les priorités et définir les stratégies sur le terrain. Le Fonds contribue étroitement à la formulation de la note de stratégie de pays et a pris une part active à divers forums interorganisations tenus dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. L'UNICEF souscrit sans réserve à l'avis du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations selon lequel les évaluations et analyses conjointes de la pauvreté au niveau du pays constituent un point de départ solide pour une meilleure harmonisation et intégration. Pour réduire les disparités entre les sexes dans la réalisation des objectifs mondiaux, le Fonds s'est investi dans l'éducation et la santé des filles, des adolescentes et des femmes et dans les droits des enfants et des femmes.

En conclusion, M. Rasheed souligne combien il importe d'améliorer le sort des plus pauvres entre les pauvres et fait remarquer que la réaffectation d'une infime fraction de la production mondiale en faveur des services de base, conjuguée à une plus grande efficacité et durabilité grâce à la pratique de la cogestion communautaire, pourrait en fin de compte déboucher sur un monde libre de la maladie de l'ignorance et de la faim.

M. WANG Xuexian (Chine) estime que les activités de lutte contre la pauvreté devraient se voir accorder la priorité dans le suivi des conférences internationales pertinentes. La coordination de ces activités entre diverses organisations et à divers niveaux devrait aller au delà du système des Nations Unies de façon à inclure les pays bénéficiaires et à assurer la satisfaction des besoins et des priorités de ces pays.

L'élimination durable de la pauvreté exige l'élimination de ses causes profondes au moyen de la coopération pour le développement, d'un environnement économique international favorable, de l'allégement des charges d'endettement des pays en développement et d'une amélioration de la capacité de ces pays d'élever le niveau de vie de leurs peuples. La baisse tendancielle de l'aide publique au développement enregistrée ces 20 dernières années menace les objectifs d'élimination de la pauvreté et met en danger l'économie mondiale dans son ensemble. Toutefois, si la communauté mondiale met en oeuvre en toute

sincérité les mesures de suivi des récentes conférences internationales, il y a toutes raisons de croire que la pauvreté sera éliminée peu à peu.

M. KIWANUKA (Ouganda) fait savoir que sa délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La pauvreté est peut être le problème le plus grave auquel le monde est confronté. On ne saurait trop souligner que c'est l'homme qui doit être au centre de tous les efforts de développement et que l'objectif du développement est d'offrir aux hommes des choix, notamment l'accès à un revenu. La délégation ougandaise note avec satisfaction que l'élimination de la pauvreté est devenue une préoccupation de l'ensemble du système des Nations Unies. En Afrique, le continent le plus touché, les principales initiatives visant à favoriser la reprise économique, et dernièrement l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, ont toutes mis en avant cette approche. Il est aussi encourageant de noter que les prêts de la Banque mondiale sont axés désormais, comme cela a été dit lors du Sommet mondial pour le développement social, sur l'aide au développement du secteur rural, en particulier les routes de desserte. Au cours des dix dernières années, le Gouvernement ougandais a accordé la priorité aux politiques d'élimination de la pauvreté et sa stratégie actuelle vise particulièrement à accroître les revenus des ménages, à améliorer l'éducation de base et à assurer la construction et l'entretien des routes de desserte.

Pour assurer la durabilité, la stratégie d'élimination de la pauvreté exige la pleine participation des personnes intéressées à toutes les phases, depuis la formulation jusqu'à la mise en oeuvre. Dans le même temps, les gouvernements doivent jouer un rôle central. Les stratégies d'élimination de la pauvreté doivent être adéquatement ciblées, revêtir un caractère multisectoriel et être soutenues par une application rationnelle des politiques macro-économiques.

A court et à moyen terme, la modernisation et le développement du secteur agricole devraient être au premier rang des priorités car la majorité de la population s'occupe de la production agricole. Les petits exploitants devraient pouvoir apprendre les méthodes de conservation des sols et l'utilisation des techniques agricoles permettant d'accroître la production. Pour assurer un développement respectueux de l'environnement, il faut que soient intégrés les aspects économiques, sociaux techniques et écologiques. Les sols doivent être conservés et le déboisement et la dégradation des terres doivent être contrôlés. Toutefois, si les populations n'ont pas accès à d'autres sources d'énergie à bon marché, le déboisement ne pourra que se poursuivre. Les politiques qui subventionnent la technologie solaire contribuent dans une large mesure à sauvegarder les forêts.

Afin de surmonter le problème de l'insécurité alimentaire, il faut mettre en oeuvre une réforme agraire, en particulier pour assurer l'accès des femmes à la terre, améliorer les systèmes de culture, introduire de nouvelles technologies et améliorer l'enseignement. Le développement de l'infrastructure rurale joue un rôle fondamental dans l'élimination de la pauvreté en zones rurales. On ne saurait trop souligner la nécessité d'assurer l'accès aux marchés et à des crédits à un coût raisonnable, en particulier pour les groupes défavorisés comme les femmes.

Les femmes sont la moelle épinière des sociétés africaines. Leur autonomie politique et économique est donc fondamentale au succès des stratégies d'élimination de la pauvreté. Les femmes doivent avoir accès aux ressources, en particulier la terre, elles doivent être protégées par des lois sur l'héritage. Une action délibérée est nécessaire pour réduire les énormes déséquilibres qui persistent. Au cours des dix dernières années, le Gouvernement ougandais a adopté des mesures de ce type.

L'Afrique sub-saharienne manque toujours d'une masse critique de compétences stratégiques dans presque tous les domaines. La situation est pire dans les domaines de la science et de la technologie, de la gestion et de la comptabilité. Ce problème a été reconnu par les institutions de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, et d'autres institutions spécialisées.

Par le passé, le lien vital devant exister entre la démocratie et le développement a souvent été ignoré. La multiplication des élections démocratiques en Afrique a élargi l'emprise de la démocratie ainsi que de la paix et de la stabilité, imprimant un élan en faveur de l'amélioration de la qualité de la gestion des affaires publiques et de la transparence de l'administration publique. Il est fondamental que le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods continuent de fournir une assistance afin de promouvoir et de renforcer la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et la société civile.

Pour être efficaces les politiques de coordination de la lutte contre la pauvreté dépendent de la volonté des gouvernements des pays d'accueil. Ceux-ci doivent jouer un rôle clef et doivent avoir l'impression de gérer et de contrôler les programmes d'élimination de la pauvreté. Il est donc impératif que les initiatives des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods convergent avec les initiatives et priorités nationales et qu'il y ait un dialogue constant de façon à assurer la cohérence et la mise en oeuvre effectives des programmes.

Mme TRONE [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] considère que l'autonomie des femmes, la santé et les droits en matière de procréation et les besoins des groupes marginalisés et vulnérables sont des aspects essentiels du développement social et de l'élimination de la pauvreté.

Les femmes doivent prendre une part active, voire contribuer de façon déterminante, à la conception, à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes d'élimination de la pauvreté. Les programmes de santé en matière de procréation pour les femmes et les adolescents doivent être améliorés et les besoins spécifiques de tous ceux vivant en marge de la société doivent aussi être satisfaits.

Tous les programmes appuyés par le FNUAP ont en fin de compte été tournés vers les personnes démunies et destinés à encourager le développement social et économique pouvant conduire à l'élimination de la pauvreté. Dans une situation où les besoins augmentent et les intérêts sont souvent en conflits, il est nécessaire de compléter les ressources disponibles pour le développement par des ressources d'origine non traditionnelle, y compris le secteur privé, de collaborer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales et d'encourager les collectivités locales ainsi que les organismes gouvernementaux à prendre en charge les programmes de développement.

M. SOEPRAPTO (Indonésie) signale que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La coexistence de la pauvreté la plus totale avec une richesse considérable est la preuve de l'échec des programmes récents d'élimination de la pauvreté, y compris ceux mis en oeuvre par les organismes des Nations Unies. La pauvreté chronique exige une approche multisectorielle et globale, ainsi que l'harmonisation et la coordination des activités de lutte contre la pauvreté menées par le système des Nations Unies. Dans ce contexte, les organismes des Nations Unies devraient viser avant tout à fournir une assistance technique cherchant à appuyer les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté.

La délégation indonésienne demande des précisions sur la recommandation selon laquelle le système des Nations Unies devrait mettre au point des indicateurs pour le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté (E/1996/61, par. 70), car les différents pays savent ce qui est le mieux pour eux et exigent simplement une assistance technique pour mettre au point leurs propres directives. Pour ce qui est de la recommandation 14, section I, M. Soeprapto estime que la coopération au niveau des politiques est au moins aussi importante que la coopération sur le terrain; les programmes sur le terrain devraient être totalement intégrés avec les programmes nationaux et ne devraient pas assujettir l'aide au développement à de nouvelles conditions. En outre, étant donné que la note de stratégie de pays est le principal instrument de coordination des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement, tout examen d'ensemble des grands programmes des Nations Unies par le comité de terrain mentionné dans la recommandation II de la section I devrait être assujetti aux directives données par les gouvernements nationaux.

Compte tenu de l'importance d'une harmonisation des programmes et d'une approche intégrée et intergouvernementale, un programme global multiannuel et thématique de lutte contre la pauvreté doit être élaboré et établi par le Conseil et ses organes subsidiaires. En outre, la question de la diminution des ressources financières est une question beaucoup plus urgente à étudier par le Conseil, dans ses segments à haut niveau et de coordination, que la question des conditions propices.

M. AVALLE (Argentine) signale que sa délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant du Costa Rica, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Pour ce qui est de la question examinée, il faut faire une distinction entre la coordination intergouvernementale et la coordination interorganisations. Le travail réalisé par les organismes, y compris les institutions de Bretton Woods, pour éliminer la pauvreté doit être analysé tant au niveau du siège que sur le terrain. Si le Conseil souhaite réellement encourager la coordination, et pas simplement faire des déclarations à ce sujet, il doit créer une interface entre le système des Nations Unies et le système intergouvernemental. Les organismes, pour leur part, ne pourront rien faire s'il n'existe pas une interface avec le système intergouvernemental. Le CAC a un rôle primordial à jouer pour encourager la coordination interorganisations; il n'a pas toutefois d'interface avec le système intergouvernemental. La coordination ne doit pas être envisagée seulement sur le terrain mais aussi au niveau conceptuel, au siège; ce n'est qu'à cette condition qu'il sera possible de parler de coordination des activités du système en faveur de l'élimination de la pauvreté.

Afin d'améliorer l'efficacité de son segment s'occupant de la coordination, le Conseil devrait examiner les rapports du CAC et des équipes spéciales interorganisations et déterminer comment la coordination pourrait être assurée. L'examen du rapport du CAC dans le segment général est trop global et doit être lié à des sujets spécifiques. Le travail réalisé pourrait ainsi être reflété dans les conclusions, de sorte qu'en 1997, à la prochaine session de coordination, le Conseil pourrait avoir une discussion plus ciblée, conduisant à des activités concrètes sur le terrain.

M. MARTIN (Observateur du Saint Siège) dit que sa délégation se joint à toutes celles qui ont souligné la nécessité d'intensifier un programme concerté de lutte contre la pauvreté, sur la base des principaux éléments ressortant des conférences internationales récentes. L'élimination de la pauvreté est indissociable de l'engagement pris par les nations d'appliquer les idéaux de la Charte.

Les forces du marché ne sont plus des facteurs clairs et déterminants aujourd'hui. Les conditions économiques internationales propices au

développement social et par conséquent à l'élimination de la pauvreté doivent intégrer cette nouvelle situation. La logique de la compétitivité, qui revêt un rôle central dans le processus de mondialisation des marchés, doit être reliée à la logique de la solidarité, qui occupe une place déterminante dans le processus de coopération pour le développement. Dans une économie mondialisée, les agents économiques transnationaux, grands ou petits, sont les protagonistes naturels. Parfois, d'importantes entités transnationales privées ont une plus grande influence économique que certains gouvernements nationaux. Les apports de ressources du secteur privé représentent un élément majeur des apports de ressources des pays développés aux pays en développement mais ne vont que vers un nombre très limité de pays. Il faut se demander dans quelle mesure l'investissement du secteur privé est compatible avec les priorités établies par les gouvernements et dans quelle mesure on peut attendre des forces du marché qu'elles permettent de répondre aux besoins sociaux; il faut aussi se demander qui est responsable dans une économie de marché mondialisée de garantir le respect des règles dans un cadre éthique et juridique et à qui appartient de déclarer hors-la-loi certaines activités spéculatives contraires aux intérêts communs partagés de la communauté internationale, y compris certaines priorités de développement.

Pour que la politique économique mondiale puisse servir les intérêts du développement social et de l'élimination de la pauvreté, le Groupe de travail sur les conditions propices doit examiner les points suivants : quelles mesures doivent être prises pour faciliter l'augmentation de l'investissement privé vers les pays les plus pauvres; quelles mesures pourraient être proposées pour faire en sorte que la croissance économique et la compétitivité soient compatibles avec le respect de l'environnement, l'application des normes du travail et la mise à la disposition des femmes de ressources et de titres de propriété; quelles mesures pourraient être prises pour accroître l'investissement socialement productif par les entités transnationales dans les pays où elles travaillent et quelles mesures pourraient être prises pour inciter le secteur privé à assumer la responsabilité qui doit être la sienne, à côté des Etats et de la société civile, dans la réalisation progressive des droits sociaux et économiques.

Rien n'arrêtera la vague de la globalisation économique, qui pourrait bénéficier à toutes les nations à long terme. Cependant, certains seront perdants à court terme et leurs besoins doivent être satisfaits au moyen de la coopération internationale. Le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est important à cet égard, tout comme la fourniture d'une aide publique au développement. Il est en outre très urgent que se forge dans les pays développés une nouvelle volonté politique en faveur de la solidarité.

M. STOBY (Directeur, Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social) se réfère aux remarques qui ont été faites selon lesquelles la question des ressources n'a pas été traitée comme il fallait dans le rapport du Secrétaire général (E/1996/61). Or, il est fait mention de cette question brièvement dans le paragraphe 5 et les paragraphes 57 à 67 sont consacrés à son examen détaillé. Le paragraphe 58 fait état de la tendance générale à la diminution des engagements de ressources aux institutions multilatérales de développement et le paragraphe 60 à la nécessité de la mobilisation d'importantes ressources nouvelles et additionnelles. Au paragraphe 67, la recommandation 2 concerne aussi la question des ressources.

S'agissant du rôle de coordination du CAC, M. Stoby estime qu'il n'est pas juste de suggérer que le CAC et ses équipes de travail se concentrent excessivement sur les problèmes opérationnels. Le CAC a examiné les résultats des conférences afin de décider ce qu'il fallait faire du point de vue de la définition des grandes orientations globales et ce qu'il fallait faire du point de vue des activités opérationnelles sur le terrain. Autrement dit, le CAC s'efforce de maintenir un équilibre entre le travail conceptuel au niveau global et la nécessité d'assurer la mise en oeuvre des résultats des conférences par le biais de divers mécanismes, en particulier les équipes spéciales au niveau des pays.

La séance est levée à 16 h 50.